

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2304

27 octobre 2010

### SOMMAIRE

<b>AKTIV Assekuranz Makler Luxembourg s.à r.l.</b> .....	<b>110546</b>	<b>Elhena</b> .....	<b>110578</b>
<b>Ambres S.A.</b> .....	<b>110558</b>	<b>Elhena Invest S.C.A.</b> .....	<b>110578</b>
<b>AP2 Media S.A.</b> .....	<b>110557</b>	<b>Eragon S.à r.l.</b> .....	<b>110589</b>
<b>Betraco S.A.</b> .....	<b>110562</b>	<b>Eternality S.à r.l.</b> .....	<b>110589</b>
<b>BHL Investissements S.A.</b> .....	<b>110562</b>	<b>Eurofore S.à r.l.</b> .....	<b>110589</b>
<b>C &amp; C, Cars &amp; Coaches Travel in Europe</b> .....	<b>110556</b>	<b>Explose</b> .....	<b>110590</b>
<b>Centre de Coiffure Paola S.à r.l.</b> .....	<b>110563</b>	<b>Falene S.à r.l.</b> .....	<b>110590</b>
<b>Clementoni S.A.</b> .....	<b>110562</b>	<b>Feos S.à r.l.</b> .....	<b>110591</b>
<b>Colour International S.A.</b> .....	<b>110563</b>	<b>Fidji Luxco (BC)</b> .....	<b>110590</b>
<b>Colour International S.A.</b> .....	<b>110568</b>	<b>Finasset S.A.</b> .....	<b>110590</b>
<b>Compulease S.A.</b> .....	<b>110568</b>	<b>FKI Luspartone S.à r.l.</b> .....	<b>110591</b>
<b>Corefield S.à r.l.</b> .....	<b>110562</b>	<b>FKI Luspartwo S.à r.l.</b> .....	<b>110591</b>
<b>CS European Commercial No 1 S.à r.l.</b> ..	<b>110569</b>	<b>F R General Management S.à r.l.</b> .....	<b>110588</b>
<b>Danismac S.A.</b> .....	<b>110569</b>	<b>Gendrent Holding S.A.</b> .....	<b>110592</b>
<b>DB Equity S.à r.l.</b> .....	<b>110569</b>	<b>Glenmoore S.à r.l.</b> .....	<b>110592</b>
<b>DB Equity S.à r.l.</b> .....	<b>110558</b>	<b>Groupe BÂTI.Lux S.A.</b> .....	<b>110592</b>
<b>DB Valoren S.à r.l.</b> .....	<b>110570</b>	<b>Hans Herbert Fox S.à r.l.</b> .....	<b>110559</b>
<b>DB Valoren S.à r.l.</b> .....	<b>110569</b>	<b>Horizon Finance S.A.</b> .....	<b>110590</b>
<b>Derrick International S.A.</b> .....	<b>110570</b>	<b>Ingram Micro Luxembourg</b> .....	<b>110591</b>
<b>DIF Infrastructure II Windenergy Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>110577</b>	<b>International Railway Systems S.A.</b> .....	<b>110556</b>
<b>DR Alésia S.à r.l.</b> .....	<b>110578</b>	<b>ITSS Luxembourg S.A.</b> .....	<b>110557</b>
<b>DR Arcueil S.à r.l.</b> .....	<b>110585</b>	<b>Longroad International S.à r.l.</b> .....	<b>110588</b>
<b>DR Cap Corniche S.à r.l.</b> .....	<b>110585</b>	<b>NCC Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>110570</b>
<b>DR Conquérant S.à r.l.</b> .....	<b>110585</b>	<b>Ondutech S.A.</b> .....	<b>110557</b>
<b>DR Flandrin S.à r.l.</b> .....	<b>110563</b>	<b>PDR S.A.</b> .....	<b>110563</b>
<b>DR Frémiet S.à r.l.</b> .....	<b>110586</b>	<b>Plastic Logic Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>110589</b>
<b>DR Paris loft S. à r.l.</b> .....	<b>110587</b>	<b>PMS - Plaster Machinery Solutions S.A.</b> ..	<b>110586</b>
<b>DR Saint-Amour S.à r.l.</b> .....	<b>110587</b>	<b>Redport Finance S.à r.l.</b> .....	<b>110577</b>
<b>Duaruz Investments S.à r.l.</b> .....	<b>110588</b>	<b>Steelstone Invest S.A.</b> .....	<b>110568</b>
<b>Easypack S.A.</b> .....	<b>110589</b>	<b>TMT SSF 2 S.à r.l.</b> .....	<b>110592</b>
<b>Eiger Private Investments S.A.</b> .....	<b>110570</b>	<b>Trebol Holdings Sàrl</b> .....	<b>110571</b>
		<b>Triton III LuxCo 7 S.à r.l.</b> .....	<b>110546</b>

**AKTIV Assekuranz Makler Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 52.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125835/10.

(100143619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Triton III LuxCo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 155.491.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of the month of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

- TFF III Limited, a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St Helier, Jersey JE2 3QA and registered under number 101339, acting as general partner of Triton Fund III F&F L.P., a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St Helier, Jersey JE2 3QA and registered under number 1079 ("Triton Fund III F&F L.P."),

represented by Me Michael JONAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 September 2010; and

- Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B143.926 ("TML3"),

represented by Me Michael JONAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 September 2010.

The above-mentioned proxies, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as above-mentioned, requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established by the shareholders a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of two (2) shareholders. At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Triton III LuxCo 7 S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in the Grand Duchy of Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules provided by law.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by six hundred and twentyfive thousand (625,000) class A shares (the “Class A Shares”) and six hundred and twenty-five thousand (625,000) class B shares (the “Class B Shares”), altogether referred to as the “shares”. Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

Any share premium paid in respect of any Class A Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the “Class A Share Premium Account”) of the Company and any share premium paid in respect of any Class B Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the “Class B Share Premium Account”) of the Company.

The Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Class A Shares and Class B Shares, respectively, subject to the provisions of the Articles of Incorporation. Moreover, the amount of Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be used to provide for the payment of Class A Shares and Class B Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A and Class B shareholders, respectively, or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined by the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed among them or not.

All shares may only be transferred among shareholders as well as to non-shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 7. Increase and Reduction of capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 19 of these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders, as the case may be, does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

**Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the “Board of Managers”) composed of at least two members who need not be shareholders (the “Managers”).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and the period of their mandate. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. Each Manager may as well resign. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Manager.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or by any other Manager.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s) (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week’s notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by e-mail. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by e-mail of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the Board of Managers.

Subject to the following, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 12. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the Board of Managers.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager’s or officer’s interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 15. Representation of the Company.** Subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, has appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not to be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 17. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable in such a case.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or by the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, or, by virtue of these Articles of Incorporation, as the case may be, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital. One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 20. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December of each year.

**Art. 21. Adoption of annual accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed. The Board of Managers draws up the annual accounts, in accordance with the law.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these annual accounts at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 22. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of a dividend, such dividends will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation. After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

## Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription - Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up,

- Triton Fund III F&F L.P., represented as described above, subscribed for six hundred and twenty-five thousand (625,000) Class A Shares.

- TML3, represented as described above, subscribed for six hundred and twenty-five thousand (625,000) Class B Shares.

All these new shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Transitory measure*

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and end on the last day of the month of December 2010.

### *Resolutions of the shareholders' meeting*

#### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 43, avenue John F. Kennedy (3rd floor), L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second Resolution*

The shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a unlimited period of time:

(i) Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Stockholm (Sweden), with professional address at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, as Class A Manager;

(ii) Mr Brian McMahon, manager, born on 4 November 1968 in Dublin (Ireland), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager; and

(iii) Mr Andreas Demmel, employee, born on 11 April 1969 in Munich (Germany), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately eight hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dixième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey JE2 3QA et enregistrée sous le numéro 101339, agissant comme associé gérant (general partner) de Triton Fund III F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey JE2 3QA et enregistrée sous le numéro 1079 («Triton Fund III F&F L.P.»),

représentée par Me Michael JONAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2010; et

- Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-143.926 («TML3»),

représentée par Me Michael JONAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 septembre 2010.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement deux (2) associés. En aucun cas les associés ne peuvent dépasser quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination sociale «Triton III LuxCo 7 S.à r.l.»

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises du Grand-Duché de Luxembourg ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés dans quelque forme que ce soit.

Elle peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Elle peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

### Chapitre II. Capital, Actions

**Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et

six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble les «parts sociales». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie A doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A») de la Société et toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie B doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B») de la Société.

Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et de nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être utilisés pour effectuer le remboursement de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B, respectivement, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales Catégorie A et aux associés détenant des Parts Sociales de Catégorie B ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social tel que défini par aux présents statuts ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Toute cession de parts sociales entre associés ou à des non-associés requiert l'approbation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 19 de ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou, selon le cas, de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Conseil de Gérance.** La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de deux membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décidera de la rémunération de chaque Gérant.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de ceux des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou par tout Gérant.

Le Président, s'il y en a un, préside toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis par écrit, par télécopieur ou par e-mail de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les Gérants au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indique le lieu, la date et l'heure de la réunion et contient l'ordre du jour et la nature des affaires sur lesquels il convient de discuter. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par e-mail de chaque Gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour



les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Sous réserve de ce qui suit, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance sont signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations restent annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou, selon le cas, aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, de gérant, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés, selon le cas, au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Sous réserve de ce qui suit, vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et elle doit obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, sont nommés par l'associé unique ou par les associés, selon le cas, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 19. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, est prise par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les autres décisions sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 21. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

S'il est distribué comme dividendes, ces dividendes seront répartis entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en proportion avec leur contribution totale à la Société pour souscrire aux parts sociales qu'ils détiennent (y compris les primes d'émission payées).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

#### Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera repartit entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en proportion de leur participation totale à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés,

- Triton Fund III F&F L.P., représentée tel que mentionné ci-dessus, a souscrit à six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie A;

- TML3, représentée tel que mentionné ci-dessus, a souscrit à six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie B;

Toutes ces nouvelles actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour du mois de décembre 2010.

### *Assemblée générale extraordinaire*

#### *Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 43, avenue John F. Kennedy (3<sup>ème</sup> étage), L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

(i) Monsieur Lars Frankfelt, directeur de sociétés, né le 20 juillet 1956 à Stockholm (Suède), ayant son adresse professionnelle au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, Îles Anglo-Normandes, comme Gérant de Catégorie A;

(ii) Monsieur Brian McMahon, gérant, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B;

(iii) Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ huit cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. JONAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10994. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010125475/535.

(100142521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

**C & C, Cars & Coaches Travel in Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 115.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125877/9.

(100143702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**International Railway Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 86.084.

*Extract of the resolutions*

*of the Shareholder's meeting dated on 16<sup>th</sup> September 2010*

The meeting decides to renew the mandates of the Members of the Board of Directors as follows:

- Mr Adrian Ionescu, born on 20<sup>th</sup> February 1956 in Bucharest (Romania), residing at 21, Calea Cringasi, building 12, apt. 59, sector 6, Bucharest (Romania),
- Mr Cristian Ionel BURCI, born on 26<sup>th</sup> July 1965 in Drobeta Turnu Severin (Romania), residing at 41bis, Marasti Street, sector 1, Bucharest (Romania),
- Mr Dumitru Crestin, born on 8<sup>th</sup> October 1959 in Trip (Romania), residing at 26, Iohanes Kepler Street, sector 2, Bucharest (Romania),
- Mrs Ioana Daiana STRAULEA, born on 1<sup>st</sup> February 1965 in Zarnesti (Romania), residing at 3-5, Calea Grivitei, entrance A, 6<sup>th</sup> floor, apt. 50, sector 1, Bucharest (Romania).

And the mandate of the Statutory Auditor, i.e. Ernst & young S.A., a société anonyme having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, and registered with the Register of Commerce and Companies - Luxembourg, section B, under the number 47.771,

until the next Annual General Meeting of Shareholders resolving on the annual accounts as at 31<sup>st</sup> December 2009.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale*

*Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 16 septembre 2010*

L'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs, comme suit:

- M. Adrian IONESCU, né le 20 février 1956 à Bucarest (Roumanie), demeurant au 21, Calea Cringasi, building 12, apt. 59, sector 6, Bucarest (Roumanie),
- M. Cristian Ionel BURCI, né le 26 juillet 1965 à Drobeta Turnu Severin (Roumanie), demeurant au 41bis, Marasti Street, sector 1, Bucarest (Roumanie),
- M. Dumitru CRESTIN, né le 8 octobre 1959 à Trip (Roumanie), demeurant au 26, Iohanes Kepler Street, sector 2, Bucarest (Roumanie),
- Mme Ioana Daiana STRAULEA, née le 1<sup>er</sup> février 1965 à Zarnesti (Roumanie), demeurant au 3-5, Calea Grivitei, entrance A, 6<sup>th</sup> floor, apt. 50, sector 1, Bucarest (Roumanie)

et le mandat du Commissaire aux Comptes, ERNST & YOUNG S.A., société anonyme ayant son adresse au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, et enregistrée auprès du registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

*Pour International Railway Systems S.A.*

*Un mandataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2010126377/43.

(100143330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**ITSS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 109, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 132.505.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 15 septembre 2010*

**Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Patrick JACCOUD, né le 2 décembre 1961 à Annecy-le-Vieux (France) demeurant 113, route de Livron, F-74100 Vétraz Monthoux (France)
- Monsieur Michel CHAVATTE, né le 4 février 1949 à Armentières(France), demeurant à F-74130 Contamine-sur-Arve, 45 impasse des chenesses (France)
- Monsieur Sivaramakrishnan RAMAMOORTHY, né le 10 Juin 1969 à Villupuram (T.N.) (Inde), demeurant à CH-1203 Genève, 50, avenue d'Aire, (Suisse),

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

**Commissaire aux comptes**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B20114, pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

*Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 15 septembre 2010*

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de l'administrateur délégué, Monsieur Patrick JACCOUD, né le 2 décembre 1961 à Annecy-le-Vieux (France) demeurant 113, route de Livron, F-74100 Vétraz Monthoux (France) jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126004/29.

(100143642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Ondutech S.A., Société Anonyme,**

**(anc. AP2 Media S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.735.

L'an deux mille dix.

Le quatorze septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AP2 MEDIA S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136.735 (NIN 2008 2203 843),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 795 du 2 avril 2008,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%).

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue,

qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie POUSSIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Magali ZEHREN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en ONDUTECH S.A. avec modification afférente de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de ONDUTECH S.A..

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en ONDUTECH S.A. et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ONDUTECH S.A..

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCÈS-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: N. POUSSIER, M. ZEHREN, C. MIGNANI, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 16 septembre 2010 Relation: ECH/2010/1273 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125846/48.

(100143751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**Ambres S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.859.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sarl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sarl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010125840/18.

(100143632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**DB Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.996.000.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.380.

**AUSZUG**

Die alleinige Gesellschafterin hat gemäß Beschluss vom 18. August 2010 beschlossen:

KPMG Audit S.à r.l., mit Sitz in 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 103.590,

wird als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2010 ernannt. Das Mandat endet anlässlich der Feststellung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr 2010.



Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxemburg, den 20. September 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010125905/16.

(100143501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Hans Herbert Fox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.279.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of July.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg undersigned.

there appeared:

WeGo Systembaustoffe GmbH, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered in the commercial register of the Local Court of Hanau under the registration no. HRB 5666, with registered office in Hanau, Germany, and business address at Maybachstraße 14, 63456 HANAU, GERMANY

duly represented by Maître Marie SINNIGER, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal and dated on 9<sup>th</sup> July 2010.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the party appearing and the undersigned notary, will be annexed to the present deed and be filed together with the present deed with the registration authorities.

The above-stated company WeGo Systembaustoffe GmbH is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Hans Herbert Fox S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B 111.279, with registered office in 55-57 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “Transferring Company”).

The undersigned notary states that:

1. A common merger plan (the “Merger Plan”) has been jointly drafted by the boards of managers of the Transferring Company and Fox Moderne Baustoffe GmbH, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered in the commercial register of the Local Court of Saarbrücken under the registration number HRB 7566, with registered office in Saarbrücken, Germany, and business address at Quellenstraße 14, 66121 Saarbrücken, Germany (the “Acquiring Company”), and approved on May 6, 2010 by the board of managers of the Transferring Company. This Merger Plan has been duly published in the Luxembourg Gazette, Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1157 dated June 3, 2010, not less than one month before the present resolutions;

2. A merger report (the “Merger Report”) has been drafted and issued by the board of managers of the Transferring Company on June 3, 2010 setting out the grounds of the merger, the corporate units exchange ratio, the implications of the merger on the activities of the Acquiring and the Transferring Companies and all legal, economic and social aspects of the merger;

3. As the party appearing is the sole shareholder of both the Transferring Company and the Acquiring Company, it dispenses with the preparation of an independent expert report;

4. The documents required by Article 267 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, ( the “Law”) were made available at the registered office of the Transferring Company not less than one month before the passing of the present resolutions;

5. From an accounting point of view, the merger shall be effective as from January 1, 2010, 00:00 a.m., so that any assets and liabilities of the Transferring Company, including the sharing in the profits, shall from said date for accounting purposes be transferred to the Acquiring Company, which enters into all existing contracts of the Transferring Company.

6. The Merger Report and the annual accounts of the Transferring Company dated December 31, 2009, as approved, have been made available to the Sole Shareholder not less than one month before the passing of the present resolutions;

7. A copy of the Merger Report of the Transferring Company, after having been signed ne varietur by the party appearing and the undersigned notary, shall be attached to the present deed and be filed together with the present deed with the registration authorities.

The party appearing, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the common merger plan entered into between the Transferring Company and the Acquiring Company, according to which the Transferring Company will transfer all of its assets and liabilities through a universal transfer of title to the Acquiring Company, which will take over all liabilities, rights and obligations of the Transferring Company and bear all costs, taxes, or other expenses in connection with the merger.

110560

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to all board members of the Transferring Company for the exercise of their mandates until the date hereof.

*Third resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that the Transferring Company will cease to exist as from the date on which the merger becomes effective upon registration of the merger with the commercial register of the Acquiring Company (i.e. the commercial register of the Local Court of Saarbrücken).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant power to any one manager of the Transferring Company to do all acts and things necessary in connection with the above resolutions.

*Declaration*

In accordance with Article 271 of the Law, the undersigned notary states that upon due verification, he hereby certifies the existence and validity, in accordance with the Law/with law, of the deeds and formalities required for the validity of the merger, and he will issue to the German notary who will notarize the merger a certificate (the "premerger certificate") attesting the valid existence of all legal deeds and accomplishment of all formalities in Luxembourg.

*Costs*

The expenses, costs and fees borne by the Acquiring Company as a result of the statements made in the present deed are evaluated at approximately six thousand five hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, at the request of the party appearing, the present deed is worded in English, followed by a German translation; at the request of the party appearing, and in case of discrepancies between the English and the German versions, the German version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the party appearing, the present deed was signed by the party appearing and the notary as follows.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendundzehn, am neunten Juli.

vor dem Notar Gérard LECUIT mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

ist erschienen:

WeGo Systembaustoffe GmbH, eine nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hanau unter der Nummer HRB 5666, mit Sitz in Hanau, Deutschland, Geschäftsanschrift: Maybachstraße 14, 63456 Hanau, Deutschland,

ordnungsgemäß vertreten durch Maître Marie SINNIGER, geschäftsansässig in Luxemburg,  
auf Grund privatschriftlicher Vollmacht vom 9. Juli 2010.

Die Vollmacht wird dieser Urkunde nach Hinzufügung des Vermerks „ne varietur“ durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar beigefügt und gemeinsam mit dieser Urkunde bei den Registerbehörden eingereicht.

Die vorgenannte Gesellschaft WeGo Systembaustoffe GmbH ist die alleinige Gesellschafterin (die „Alleingeschafterin“) der Hans Herbert Fox S.à r.l., einer nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründeten und bestehenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 111.279, mit Sitz in 55-57 avenue Pasteur, L-2311 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg (die „übertragende Gesellschaft“).

Der unterzeichnete Notar stellt fest:

1. Die Geschäftsführung der übertragenden Gesellschaft und die Geschäftsführung der Fox Moderne Baustoffe GmbH, einer nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland gegründeten und bestehenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Saarbrücken unter der Nummer HRB 7566, mit Sitz in Saarbrücken, Deutschland, Geschäftsanschrift: Quellenstraße 14, 66121 Saarbrücken, Deutschland (die „übernehmende Gesellschaft“), haben zusammen einen gemeinsamen Verschmelzungsplan (der „Verschmelzungsplan“) erstellt, welcher am 6. Mai 2010 von der Geschäftsführung der übertragenden Gesellschaft genehmigt wurde. Dieser Verschmelzungsplan wurde ordnungsgemäß mindestens einen Monat vor Fassung der vorliegenden Beschlüsse im Luxemburger Anzeiger (Luxembourg Gazette, Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations) Nr. 1157 vom 3. Juni 2010 veröffentlicht.

2. Die Geschäftsführung der übertragenden Gesellschaft hat am 3. Juni 2010 einen Verschmelzungsbericht (der „Verschmelzungsbericht“) erstellt, in welchem die Grundlagen der Verschmelzung, das Umtauschverhältnis der Geschäftsan-teile, die Auswirkung der Verschmelzung auf die Tätigkeiten der übernehmenden und der übertragenden Gesellschaft sowie sämtliche rechtlichen, wirtschaftlichen und sozialen Aspekte der Verschmelzung dargestellt sind.

3. Da die Erschienenene alleinige Gesellschafterin sowohl der übertragenden Gesellschaft als auch der übernehmenden Gesellschaft ist, verzichtet sie auf die Erstellung eines Berichts durch einen unabhängigen Sachverständigen („Verschmelzungsprüfungsbericht“).

4. Die gemäß Artikel 267 des Luxemburger Gesetzes betreffend Handelsgesellschaften vom 10 August 1915 in seiner derzeit gültigen Fassung (das „Handelsgesellschaftsgesetz“) vorgeschriebenen Unterlagen wurden mindestens einen Monat vor Fassung der vorliegenden Beschlüsse am Sitz der übertragenden Gesellschaft ausgelegt.

5. Die Verschmelzung erfolgt unter dem Gesichtspunkt der Rechnungslegung mit Wirkung zum 1. Januar 2010, 0:00 Uhr, so dass ab diesem Zeitpunkt sämtliche Aktiva und Passiva der übertragenden Gesellschaft einschließlich Gewinnbeteiligungen zu Rechnungslegungszwecken der übernehmenden Gesellschaft zuzurechnen sind, welche in alle bestehenden Verträge der übertragenden Gesellschaft eintritt.

6. Der Verschmelzungsbericht und der festgestellte Jahresabschluss der übertragenden Gesellschaft zum 31. Dezember 2009 wurden der Alleingesellschafterin übergeben.

7. Eine Abschrift des Verschmelzungsberichts der übertragenden Gesellschaft wird dieser Urkunde nach Hinzufügung des Vermerks „ne varietur“ durch die Erschienenene und den unterzeichneten Notar beigefügt und gemeinsam mit dieser Urkunde bei den Registerbehörden eingereicht.

Die Erschienenene, vertreten wie vorstehend beschrieben, bat den unterzeichneten Notar um Beurkundung der folgenden Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt, dem zwischen der übertragenden Gesellschaft und der übernehmenden Gesellschaft geschlossenen gemeinsamen Verschmelzungsplan zuzustimmen, nach welchem die übertragende Gesellschaft ihre sämtlichen Aktiva und Passiva im Wege der Globalzession auf die übernehmende Gesellschaft überträgt und die übernehmende Gesellschaft die Gesamtheit der Verbindlichkeiten, Rechte und Pflichten der übertragenden Gesellschaft übernimmt sowie alle mit dieser Verschmelzung in Zusammenhang stehenden Kosten, Steuern und sonstigen Aufwendungen trägt.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt, allen Mitgliedern der Geschäftsführung der übertragenden Gesellschaft für die Erfüllung ihrer Pflichten und Ämter bis zum Datum dieser Urkunde in vollem Umfang Entlastung zu erteilen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin bestätigt, dass die übertragende Gesellschaft mit dem Tag des Inkrafttretens der Verschmelzung mit Eintragung der Verschmelzung im Handelsregister der übernehmenden Gesellschaft (d.h. dem Handelsregister des Amtsgerichts Saarbrücken) erlischt.

#### *Vierter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt, jedem einzelnen Geschäftsführer der übertragenden Gesellschaft Vollmacht zu erteilen, alle im Zusammenhang mit den vorstehenden Beschlüssen erforderlichen Handlungen und Maßnahmen vorzunehmen bzw. zu ergreifen.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt gemäß Artikel 271 des Handelsgesellschaftsgesetzes, dass er nach ordnungsgemäßer Prüfung das Vorliegen und die Rechtsgültigkeit der für die Wirksamkeit der Verschmelzung erforderlichen Urkunden und Formalitäten bestätigt, und er erteilt dem die Verschmelzung beurkundenden deutschen Notar eine Bestätigung, dass sämtliche Urkunden und Formalitäten, die in Luxemburg für die Verschmelzung erforderlich sind, vorliegen bzw. erfüllt wurden.

#### *Kosten*

Die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche die übernehmende Gesellschaft in Folge der in dieser Urkunde getroffenen Aussagen trägt, werden auf ca. sechstausendfünfhundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der Erschienenenen auf Englisch abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Wunsch der Erschienenenen ist die deutsche Fassung dieser Urkunde im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung maßgeblich.

Über das Vorstehende wurde an dem eingangs angegebenen Datum die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg aufgenommen.

Nach Verlesung durch den beurkundenden Notar wurde diese Urkunde von der Erschienenenen und dem Notar wie folgt unterzeichnet.

Signé: M. SINNIGER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30849. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 15. Juli 2010.

Référence de publication: 2010125967/168.

(100142339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**Clementoni S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.965.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010125896/13.

(100143697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**Betraco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.533.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 Septembre 2010*

Changement de prénom de l'administrateur SCHAUS:

Son prénom est: Jean-Nicolas

Pour extrait sincère et conforme

Le Bureau

Référence de publication: 2010125865/12.

(100143679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**BHL Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125869/9.

(100143353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**Corefield S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125887/9.

(100143027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**DR Flandrin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.077.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En date du 13 septembre 2010, la Société a transféré son siège social.

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés également à l'adresse suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

DR Flandrin S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010125919/17.

(100143057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**Centre de Coiffure Paola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 49.066.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125892/10.

(100143080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**Colour International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125897/10.

(100143716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**PDR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 76.647.

L'an deux mille dix, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «PDR S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 76647, constituée suivant acte notarié en date du 26 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 807 du 4 novembre 2000 (ci-après: «la Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe PERRARD, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Quentin ABSIL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009.

2) Décision de poursuivre les activités de la société en conformité avec l'article 100 de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

3) Acceptation de la démission et décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

4) Transformation de la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée.

5) Nomination d'un gérant unique, à savoir Monsieur Gianni RONZONI.

6) Changement de la nationalité de la Société, transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie. Adoption par la Société de la nationalité italienne, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société.

Fixation du siège social de la Société à 41100 Modena, Via Francesco Selmi, 88.

7) Réduction du capital social à concurrence de vingt et un mille euros (EUR 21.000,00) par absorption des pertes.

8) Prise de connaissance de la situation comptable au 31 mai 2010.

9) Refonte complète des statuts de la Société, nouvellement dénommée "STILE S.r.l." pour les adapter à la législation italienne.

10) Décision de conférer à Monsieur Romain THILLENS ou à un autre membre du personnel de HRT REVISION ou de FIDALUX S.A., tous les pouvoirs pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription de la société au Registre des Sociétés à Modena (Italie).

11) Décision d'autoriser Monsieur Gianni RONZONI, en sa qualité de gérant de la Société soumise dorénavant au droit italien, pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la société en Italie.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'approuver les comptes de la Société clôturés au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et décide de reporter à nouveau les pertes desdits exercices.

#### *Deuxième résolution*

En se référant aux dispositions de l'article 100 de la loi coordonnée concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de continuer les activités de la société malgré le fait que les pertes cumulées au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 dépassent les trois quarts du capital social.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et de leur donner pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969.

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le siège social de la société à 41100 Modena, Via Francesco Selmi, 88.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la forme de la société en celle d'une société à responsabilité limitée.

Les trois cent dix (310) actions existantes, détenues pour moitié (155) par INTESA SANPAOLO TRUST COMPANY FIDUCIARIA S.p.A, société ayant son siège social au 1, Corso Matteotti, I-20121 Milan et pour l'autre moitié (155) par SIREFID S.p.A. Corso Matteotti, I-20121 Milan sont échangées contre deux cents (200) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale.



*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer pour une durée indéterminée comme gérant unique Monsieur Gianni RONZONI, né le 8 février 1945 à Carpi, demeurant professionnellement au 183, Viale Muratori, I-41100 Modena.

*Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de diminuer le capital social par absorption des pertes à concurrence de vingt et un mille euros (EUR 21.000,-) de telle sorte qu'il soit réduit de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à dix mille euros (EUR 10.000,-) sans échange de parts, étant entendu que cette diminution n'aura lieu qu'à partir du moment où la société existera sous régime italien.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'établir une situation comptable arrêtée au 31 mai 2010 tenant compte d'un abandon partiel de créance détenue par les actionnaires sur la société pour un montant de vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 20.590,-). Cette situation sera le bilan d'ouverture de la société sous régime italien.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, ou à un autre membre du personnel de HRT REVISION ou de FIDALUX S.A., à l'effet d'exécuter toutes les obligations fiscales et légales de la société devant être exécutées dans le cadre des présentes résolutions et de parvenir à la radiation de l'inscription de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription requis à Modena (Italie) et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

*Dixième résolution*

Afin de refléter tous les changements intervenus ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société nouvellement dénommée «STILE S.r.l.» pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

**Nouvelle version des statuts en langue italienne**

«STATUTO»

**Denominazione - Oggetto - Sede - Durata**

**Art. 1.** E' costituita una società a responsabilità limitata denominata:  
STILE S.r.l.

**Art. 2.** La società ha per oggetto, sia in Italia che all'estero: la gestione immobiliare, la vendita, l'intermediazione, la costruzione, il recupero, il restauro, la permuta ed ogni altra opera finalizzata alla rivendita, alla conservazione, alla valorizzazione, alla locazione, esclusa quella finanziaria di immobili civili, industriali, pubblici, privati o residenziali, oltre alla realizzazione di opere di urbanizzazione primaria o secondaria, il tutto per conto proprio o per conto di terzi e inoltre la conduzione mediante contratti di locazione, anche finanziaria e mediante ogni altro contratto previsto dalla legge, di immobili o proprietà immobiliari, l'amministrazione e lo sfruttamento di immobili in genere.

La società ha inoltre per oggetto qualunque attività di lottizzazione, ivi inclusa pertanto quella finalizzata alle opere di urbanizzazione primaria e secondaria.

La società potrà inoltre compiere non in via prevalente e in quanto ritenute dall'organo amministrativo necessarie al fine del conseguimento dell'oggetto sociale, tutte le operazioni finanziarie, commerciali, industriali, mobiliari ed immobiliari, compresa l'acquisizione di partecipazioni, in qualsiasi forma, in altre società, italiane o estere, come pure la gestione, il controllo e la valorizzazione delle suddette partecipazioni, l'acquisizione e valorizzazione di brevetti e di eventuali diritti ad essi relativi, inerenti o complementari, nonché rilasciare fidejussioni e garanzie anche reali anche nell'interesse di terzi, esercitare attività di finanziamento e/o coordinamento tecnico e finanziario a favore delle società od enti nei quali partecipa o facenti parte dello stesso gruppo economico.

Ai fini del raggiungimento dell'oggetto sociale, la società potrà accedere a finanziamenti di qualunque importo e durata anche previa concessione di garanzia, fornire fidejussioni ed avalli presso istituti di credito ed assicurativi, nonché garanzie in genere a favore delle società cui partecipa.

La società potrà infine assumere finanziamenti con obbligo di rimborso, fruttiferi od infruttiferi, presso soci, con l'osservanza delle norme di legge sulla raccolta del risparmio tra il pubblico e pertanto nei limiti e con i criteri determinati dal Comitato Interministeriale per il Credito ed il Risparmio ai sensi dell'art. 11 del D.lgs 1° settembre 1993 n. 385.

**Art. 3.** La società ha sede legale nel Comune di Modena. L'Organo sociale competente, nel rispetto delle formalità di legge, ha facoltà di istituire e sopprimere sedi secondarie, succursali, agenzie e rappresentanze altrove.

**Art. 4.** Il domicilio dei soci, per quanto concerne i loro rapporti con la società, è quello risultante ai sensi di legge.

**Art. 5.** La durata della società è fissata al 31 dicembre 2050.

### Capitale

**Art. 6.** Il capitale sociale è di Euro 10.000,00 (diecimila) diviso in quote di partecipazione ai sensi di legge.

Il capitale potrà essere aumentato anche mediante conferimento di beni in natura o di crediti.

**Art. 7.** Le quote ed i diritti di opzione ad esse relativi sono liberamente trasferibili per atto tra vivi e a causa di morte.

**Art. 8.** Le partecipazioni possono essere oggetto di intestazione fiduciaria ai sensi della legge 1966/1939 e successive modificazioni e integrazioni; in tali casi l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e nell'esclusivo interesse di uno o più fiduciari e solo a questi pertanto sono imputabili gli effetti giuridici e le responsabilità conseguenti a tale esercizio.

### Assemblea

**Art. 9.** L'assemblea è ordinaria o straordinaria ai sensi di legge. Essa può essere convocata anche fuori della sede sociale, purché nel territorio dello Stato italiano e degli altri Paesi della Comunità Economica Europea.

L'assemblea sarà validamente convocata dal Consiglio di Amministrazione o dall'Amministratore Unico, con lettera raccomandata spedita ai soci almeno 8 (otto) giorni prima della data fissata per l'adunanza. L'assemblea dei soci si riunisce almeno una volta all'anno entro 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

Quando particolari esigenze lo richiedano ed in conformità alle disposizioni di legge, l'assemblea per l'approvazione del bilancio può essere convocata entro 180 giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

**Art. 10.** Hanno diritto ad intervenire all'assemblea coloro che risultino soci ai sensi di legge.

**Art. 11.** Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare per delega scritta da altri, anche non soci, osservando il disposto dell'art. 2372 del Codice Civile.

**Art. 12.** In caso di partecipazioni intestate a società fiduciarie, la delega potrà essere rilasciata a più soggetti delegati a votare, eventualmente in maniera divergente, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari.

**Art. 13.** L'assemblea è presieduta dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o da chi ne fa le veci ovvero dall'Amministratore Unico e, in mancanza, da altra persona designata dagli intervenuti.

Il Presidente è assistito da un Segretario nominato dall'assemblea o da un Notaio e, quando lo ritenga del caso, da due scrutatori.

Spetta al Presidente dell'assemblea constatare il diritto di intervento, anche per delega, accertare se l'assemblea è regolarmente costituita ed in numero legale per deliberare, dirigere e regolare la discussione e stabilire le modalità di votazione comunque sempre con voto palese.

**Art. 14.** Per la validità della costituzione e delle deliberazioni dell'assemblea ordinaria e straordinaria valgono le disposizioni contenute nel Codice Civile.

### Amministrazione - Firma e rappresentanza sociale

**Art. 15.** La società è amministrata da un Consiglio di Amministrazione composto da tre a undici membri, oppure da un Amministratore Unico, gli uni e l'altro anche non soci.

Gli Amministratori durano in carica fino a revoca, salvo quanto disposto dall'Art. 14 e possono essere rieletti.

L'assemblea provvede alla determinazione del numero dei membri del Consiglio e alla loro nomina, stabilendone la durata in carica.

**Art. 16.** Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più Amministratori, il Consiglio provvede alla loro temporanea sostituzione con deliberazione approvata dal Collegio Sindacale, se nominato.

I Consiglieri così nominati restano in carica fino alla prossima assemblea e quelli nominati dall'assemblea durano in carica per il tempo che avrebbero dovuto rimanervi gli Amministratori da essi sostituiti.

Tuttavia, se per dimissioni o per altre cause viene a mancare la maggioranza degli Amministratori si intende decaduto l'intero Consiglio e deve subito convocarsi l'assemblea per la nomina dei nuovi Amministratori.

**Art. 17.** Qualora non vi abbia provveduto l'assemblea, il Consiglio elegge fra i suoi membri il Presidente. Può inoltre eleggere anche uno o più Vice Presidenti che sostituiscano il Presidente in caso di assenza od impedimento, nonché un Segretario, anche scelto fra persone estranee al Consiglio.

**Art. 18.** Il Consiglio si riunisce nella sede della società o altrove, ogni volta che il Presidente lo giudichi necessario, oppure quando ne sia fatta domanda scritta almeno da un terzo dei suoi componenti.

La convocazione è fatta dal Presidente per lettera raccomandata da spedire almeno dieci giorni prima dell'adunanza a ciascun Amministratore e a ciascuno dei Sindaci Effettivi se nominati, in caso di urgenza può essere fatta con telegramma, telex o telefax da spedire almeno 48 ore prima.

**Art. 19.** Per la validità delle deliberazioni dal Consiglio si richiede la presenza della maggioranza dei suoi membri in carica.

Le deliberazioni sono valide se prese a maggioranza assoluta di voto dei presenti.

**Art. 20.** Agli Amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni d'ufficio.

L'assemblea può inoltre assegnare loro una indennità annuale che può consistere in una partecipazione, comunque non superiore ad un ventesimo, degli utili sociali.

La remunerazione degli Amministratori investiti di particolari cariche sociali è stabilita dal Consiglio di Amministrazione sentito il parere del Collegio sindacale, se nominato.

**Art. 21.** Il Consiglio di Amministrazione o l'Amministratore Unico è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società, senza eccezione di sorta, ed ha facoltà di compiere tutti gli atti che ritenga opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali, fatta eccezione per tutti gli atti di disposizione e/o alienazione, a qualsiasi titolo, di beni e cespiti sociali, così come per tutti gli atti di costituzione di diritti reali di garanzia e/o di godimento sui beni e cespiti medesimi.

**Art. 22.** Il Presidente del Consiglio o chi ne fa le veci ovvero l'Amministratore Unico ha la rappresentanza legale della società con l'uso della firma sociale, sia di fronte ai terzi che in giudizio.

Agli altri membri del Consiglio di Amministrazione compete la rappresentanza sociale nei limiti dei poteri delegati dal Consiglio stesso.

**Art. 23.** Il Consiglio può delegare, nei limiti consentiti dalla legge, le proprie attribuzioni ad un Comitato Esecutivo composto di alcuni dei suoi membri o a singoli Consiglieri, nominando uno o più Amministratori Delegati. Può altresì nominare, anche fra persone estranee al Consiglio, Direttori, Procuratori e mandatari in genere per determinati atti o categorie di atti.

La facoltà di effettuare tali nomine compete pure all'Amministratore Unico.

#### **Collegio sindacale - Controllo legale dei conti**

**Art. 24.** Qualora nominato, il Collegio Sindacale si compone di tre membri effettivi e due supplenti ed è nominato e funziona ai sensi di legge. Il controllo contabile sarà esercitato dal Collegio Sindacale, salvo diversa delibera dei competenti organi sociali.

#### **Bilancio ed utili**

**Art. 25.** L'esercizio sociale si chiude al 31 dicembre di ogni anno. Alla fine di ogni esercizio l'organo amministrativo procede alla compilazione del bilancio sociale a norma di legge.

**Art. 26.** Gli utili netti risultanti dal bilancio, previa deduzione del 5% da destinare alla riserva legale fino a che questa abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, saranno ripartiti alle azioni salvo diversa deliberazione dell'assemblea.

#### **Scioglimento**

**Art. 27.** Nel caso di scioglimento della società, l'assemblea fissa le modalità della liquidazione e provvede alla nomina ed eventualmente alla sostituzione dei liquidatori fissandone i poteri ed i compensi.

#### **Recesso**

**Art. 28.** In caso di partecipazioni intestate a società fiduciarie operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche e integrazioni, il diritto di recesso può essere esercitato anche solo per parte di esse, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiducianti. La partecipazione in relazione alla quale la società fiduciaria esercita il diritto di recesso può essere reintestata all'effettivo proprietario - fiduciante, per conto del quale la società fiduciaria ha esercitato il diritto di recesso.

#### **Disposizioni varie**

**Art. 29.** Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle partecipazioni sociali in capo al società fiduciarie operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modificazioni e integrazioni, i soci si impegnano, nelle controversie relative a rapporti societari, a consentire l'estromissione della fiduciaria ai sensi dell'art. 111 c.p.c. e a proseguire il processo nei confronti del fiduciante effettivo proprietario della partecipazione.

#### **Controversie**

**Art. 30.** Per ogni controversia che dovesse insorgere tra la società e i soci, suoi Amministratori e suoi liquidatori relativamente al presente statuto, il foro competente, sarà in via esclusiva il Tribunale nella cui circoscrizione la società ha sede.

#### **Rinvio**

**Art. 31.** Per tutto quanto non espressamente contemplato dal presente statuto, valgono le disposizioni di legge in materia.

*Onzième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer tous pouvoirs à Monsieur Gianni RONZONI, prénommé, pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Italie.

*Condition suspensive*

Les troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société en Italie.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites des présentes sont estimés à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. THILLENS, C. PERRARD, Q. ABSIL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10931. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2010126074/250.

(100143114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**Colour International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

*Signature.*

Référence de publication: 2010125898/10.

(100143723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**Compulease S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 99.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125900/9.

(100143704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**Steelstone Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.776.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 07 septembre 2010 que:

- Les mandats des administrateurs sont prolongés et prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015, à savoir:

\* Monsieur Thierry Hellers, né le 13/09/1968 à Luxembourg, et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, administrateur;

\* Monsieur Gernot Kos, né le 23/01/1970 à Eisenstadt (Autriche), et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, administrateur;

\* Monsieur Robert Becker, né le 06/10/1936 à Luxembourg, et demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

- Le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrit au RCSL sous le numéro B 121917 a changé de dénomination, la nouvelle étant G.T. Experts

Comptables S.à.r.l. Son mandat est prolongé et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010126134/25.

(100143653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**CS European Commercial No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.353.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125902/10.

(100143623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**Danismac S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.850.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125904/9.

(100143178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**DB Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.996.000.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.380.

Der Jahresabschlu zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für DB Equity S.à r.l.*

Unterschrift

Référence de publication: 2010125906/12.

(100143502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**DB Valoren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.939.025.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.379.

AUSZUG

Die alleinige Gesellschafterin hat gemäß Beschluss vom 19. August 2010 beschlossen:

KPMG Audit S.à r.l., mit Sitz in 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 103.590,

wird als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2010 ernannt. Das Mandat endet anlässlich der Feststellung des Jahresabschlusses for das Geschäftsjahr 2010.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxemburg, den 20. September 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010125907/16.

(100143503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**Eiger Private Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 112.429.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 09 août 2010*

- Les mandants des administrateurs, à savoir Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (L) demeurant au 19, rue des Champs à L-3912 Mondercange, Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg (L), demeurant au 219, rue Albert Uden à L-2652 Luxembourg et Monsieur Alain VASSEUR, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange (L), demeurant au 3, rue de Mamer à L-8277 Holzem, ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la société Triple A Consulting, R.C.S. Luxembourg B 61417 ayant son siège social au 2, Millegässel à L-2156 Luxembourg, sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

EIGER PRIVATE INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2010125936/17.

(100143766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**DB Valoren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.939.025.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.379.

—  
Der Jahresabschlu zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für DB Valoren S.à r.l.*

Unterschrift

Référence de publication: 2010125908/12.

(100143504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**Derrick International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.219.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125911/9.

(100143179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**NCC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.814,81.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.329.

—  
EXTRAIT

En date du 16 août 2010, l'associé de la Société, NCC Holding Luxco S.à r.l., a transféré:

- 50.000 parts sociales de la Société qu'il détenait à l'autre associé de la Société, NCCM Holding B.V;
- 1.145 parts sociales de la Société qu'il détenait à Madame Manuela Spaninks, née le 22 octobre 1967 à Goirie, demeurant à 't Have 4, NL-7245 BX Laren Gld, Pays-Bas; et
- 1.145 parts sociales de la Société qu'il détenait à Madame Sabine Kloos, née le 6 juin 1969 à Amsterdam, demeurant à Kuiperstraat 4, NL-1074 EK Amsterdam, Pays-Bas.



Suite à ce transfert les 1.481.481 parts sociales de la Société représentant l'intégralité du capital social émis, sont détenues comme suit:

- NCC Holding Luxco S.à r.l.: 1.329.191 parts sociales;
- NCCM Holding B.V.: 150.000 parts sociales;
- Madame Manuela Spaninks: 1.145 parts sociales; et
- Madame Sabine Kloos: 1.145 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Septembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010126420/25.

(100143103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Trebol Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.319.

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth day of August.

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

THERE APPEARED:

- CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (A) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK22056;

Hereby represented by Mrs Caroline Ronfort, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy established on 25<sup>th</sup> of August 2010;

- CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (B) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK14527;

Hereby represented by Mrs Caroline Ronfort, prenamed, by virtue of proxy established on 25<sup>th</sup> of August 2010;

- CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (C) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK24524;

Hereby represented by Mrs Caroline Ronfort, prenamed, by virtue of proxy established on 25<sup>th</sup> of August 2010;

- CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (D) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK25044;

Hereby represented by Mrs Caroline Ronfort, prenamed, by virtue of proxy established on 25<sup>th</sup> of August 2010;

- CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (E) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street,

George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK25043;

Hereby represented by Mrs Caroline Ronfort, prenamed, by virtue of proxy established on 25<sup>th</sup> of August 2010;

- CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY19005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK18598;

Hereby represented by Mrs Caroline Ronfort, prenamed, by virtue of proxy established on 25<sup>th</sup> of August 2010;

- CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY19005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK18596;

Hereby represented by Mrs Caroline Ronfort, prenamed, by virtue of proxy established on 25<sup>th</sup> of August 2010; and

- CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY19005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under number WK18734;

Hereby represented Mrs Caroline Ronfort, prenamed, by virtue of proxy established on 25<sup>th</sup> of August 2010; together referred as (the "Shareholders").

The said proxies, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

They are the shareholders holding together all the shares representing the share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Trebol Holdings S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.319 and incorporated pursuant to a deed of Maître Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 22 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 August 2010, number 1725 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares (parts sociales), with a par value of zero Euro and one Cent (EUR 0.01), all subscribed and fully paid-up.

The Shareholders, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred eighty seven thousand five hundred Euros (EUR 987,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one million Euros (EUR 1,000,000.-) by creating and issuing ninety-eight million seven hundred fifty thousand (98,750,000) new shares having a nominal value of zero Euro and one Cent (EUR 0.01) each, together with a total share premium of eight million Euros (EUR 8,000,000.-) (the "New Shares");

b. Subscription and full payment by contribution in cash by the shareholders of the Company of the New Shares;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed Share Capital");

d. Decision to amend paragraph 2 of Article 7.3 of the articles of incorporation of the Company ("Representation and Signatory Power");

e. Decision to amend Article 7.4 of the articles of incorporation of the Company ("Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures"); and

f. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred eighty seven thousand five hundred Euros (EUR 987,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one million Euros (EUR 1,000,000.-) by creating and issuing ninety-eight million seven hundred fifty thousand (98,750,000) new shares having a nominal value of zero Euro and one Cent (EUR 0.01) each, together with a total share premium of eight million Euros (EUR 8,000,000.-).

*Subscription - Payment*

The New Shares are subscribed and fully paid up by the Shareholders to their nominal value of zero Euro and one Cent (EUR 0.01) by contribution in cash in the following proportion:

Subscriber	Number of shares (parts sociales)	Share Premium (EUR)
CVC European Equity V Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (A) L.P. . . . . .	21,336,272	1,728,519.84
CVC European Equity V Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (B) L.P. . . . . .	21,249,828	1,721,516.70
CVC European Equity V Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (C) L.P. . . . . .	22,367,396	1,812,054.49
CVC European Equity V Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (D) L.P. . . . . .	1,588,989	128,729.11
CVC European Equity V Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners V (E) L.P. . . . . .	1,772,626	143,606.09
CVC European Equity Tandem GP Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P. . . . . .	14,494,810	1,174,245.18
CVC European Equity Tandem GP Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P. . . . . .	14,463,696	1,171,724.67
CVC European Equity Tandem GP Limited acting as general partner and for and on behalf of CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P. . . . . .	1,476,383	119,603.92
TOTAL . . . . .	98,750,000	8,000,000.

The appearing parties declare that the New Shares with a nominal value of zero Euro and one Cent (EUR 0.01) each, have been entirely paid up in cash by the Shareholders and that the Company has from now on at its disposal the total amount (including the payment of the total share premium) of eight million nine hundred eighty seven thousand five hundred Euros (EUR 8,987,500.-), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders RESOLVE to amend the paragraph 1 of article 6.1 of the Articles of the Company (“Subscribed Share Capital”), so that it shall henceforth read as follows:

**“ 6.1. Subscribed Share Capital.**

6.1.1 The Company’s corporate capital is fixed at one million Euros (EUR 1,000,000.-) represented by one hundred million (100,000,000) shares (parts sociales) of zero Euro and one Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

*Third resolution*

The Shareholders RESOLVE to amend the paragraph 2 of article 7.3 of the Articles of the Company (“Representation and Signatory Power”), so that it shall henceforth read as follows:

“ **7.3.2.** The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two directors (gérants).”

*Fourth resolution*

The Shareholders RESOLVE to amend the article 7.4 of the Articles of the Company (“Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures”), so that it shall henceforth read as follows:

**“ 7.4. Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures.**

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone, to be confirmed at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.”

There being no further business, the meeting is terminated.

**Costs**

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4.250.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le vingt-sixième jour d'Août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier nommé reste dépositaire du présent acte.

**ONT COMPARU:**

- CVC European Equity V Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey et ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG Iles Anglo-Normandes, inscrite auprès de la Commission Financière de Jersey sous le numéro 99031, agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (A) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman sous le numéro WK22056;

Ci-après représentée par Mme Caroline Ronfort, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 25 août 2010;

- CVC European Equity V Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey et ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG Iles Anglo-Normandes, inscrite auprès de la Commission Financière de Jersey sous le numéro 99031, agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (B) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman sous le numéro WK14527;

Ci-après représentée par Mme Caroline Ronfort, précitée en vertu d'une procuration délivrée le 25 août 2010;

- CVC European Equity V Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey et ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG Iles Anglo-Normandes, inscrite auprès de la Commission Financière de Jersey sous le numéro 99031, agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (C) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman sous le numéro WK24524;

Ci-après représentée par Mme Caroline Ronfort, précitée en vertu d'une procuration délivrée le 25 août 2010;

- CVC European Equity V Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey et ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG Iles Anglo-Normandes, inscrite auprès de la Commission Financière de Jersey sous le numéro 99031, agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (D) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman sous le numéro WK25044;

Ci-après représentée par Mme Caroline Ronfort, précitée en vertu d'une procuration délivrée le 25 août 2010;

- CVC European Equity V Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey et ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG Iles Anglo-Normandes, inscrite auprès de la Commission Financière de Jersey sous le numéro 99031, agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (E) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman sous le numéro WK25043;

Ci-après représentée par Mme Caroline Ronfort, précitée en vertu d'une procuration délivrée le 25 août 2010;

- CVC European Equity Tandem GP Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, inscrite auprès de la Commission Financière de Jersey sous le numéro 94504, agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman sous le numéro WK18598;

Ci-après représentée par Mme Caroline Ronfort, précitée en vertu d'une procuration délivrée le 25 août 2010;

- CVC European Equity Tandem GP Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, inscrite auprès de la Commission Financière de Jersey sous le numéro 94504, agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman sous le numéro WK18596;

Ci-après représentée par Mme Caroline Ronfort, précitée en vertu d'une procuration délivrée le 25 août 2010;

- CVC European Equity Tandem GP Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, inscrite auprès de la Commission Financière de Jersey sous le numéro 94504, agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman sous le numéro WK18734;

Ci-après représentée par Mme Caroline Ronfort, précitée en vertu d'une procuration délivrée le 25 août 2010;

tous ensemble désignées comme les «Associés».

Les dites procurations après avoir été signées "ne varietur" par le(s) personne(s) comparante(s) et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ils sont les seuls associés détenant ensemble la totalité des parts sociales représentant le capital social de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Trebol Holdings S. à r.l.» une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.319 et constituée suivant acte du notaire Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 Août 2010 sous le numéro 1725 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur de zéro Euro et un Cent (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les Associés, dûment représentés comme dit ci-dessus, ayant reconnu être dûment informés des résolutions à prendre, ont décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

- a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euros (EUR 987.500,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (98.750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de zéro Euro et un Cent (EUR 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de huit millions d'Euros (EUR 8.000.000,-) (les «Nouvelles Parts Sociales»);
- b. Souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire des associés de la Société;
- c. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»);



d. Décision de modifier le paragraphe 2 de l'article 7.3 des statuts de la Société («Représentation et Signature Autorisée»);

e. Décision de modifier l'article 7.4. des statuts de la Société («Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures»); et

f. Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euros (EUR 987.500) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (98.750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de zéro Euro et un Cent (EUR 0,01) chacune, avec une prime d'émission totale de huit millions d'Euros (EUR 8.000.000,-).

#### *Souscription - Paiement*

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et libérées intégralement par les Associés à leur valeur nominale de zéro Euro et un Cent (EUR 0,01) par un apport en numéraire dans les proportions suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prime d'émission (EUR)
CVC European Equity V Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (A) L.P. . . . . .	21.336.272	1.728.519,84
CVC European Equity V Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (B) L.P. . . . . .	21.249.828	1.721.516,70
CVC European Equity V Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (C) L.P. . . . . .	22.367.396	1.812.054,49
CVC European Equity V Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (D) L.P. . . . . .	1.588.989	128.729,11
CVC European Equity V Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners V (E) L.P. . . . . .	1.772.626	143.606,09
CVC European Equity Tandem GP Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P. . . . . .	14.494.810	1.174.245,18
CVC European Equity Tandem GP Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P. . . . . .	14.463.696	1.171.724,67
CVC European Equity Tandem GP Limited agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P. . . . . .	1.476.383	119.603,92
TOTAL . . . . .	98.750.000	8.000.000,

Les parties comparantes déclarent que les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de zéro Euro et un Cent (EUR 0,01) chacune, ont été entièrement libérées en numéraire par les Associés et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total (incluant la prime d'émission) de huit millions neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euros (EUR 8.987.500,-) preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les Associés DECIDENT de modifier le paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts («Capital Souscrit et Libéré»), lequel sera dorénavant libellé comme suit:

##### **« 6.1. Capital Souscrit et Libéré.**

6.1.1 Le capital social est fixé à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) représenté par cent millions (100.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de zéro Euro et un Cent (EUR 0,01), toutes entièrement souscrites et libérées.»

#### *Troisième résolution*

Les Associés DECIDENT de modifier le paragraphe 2 de l'article 7.3 des statuts de la Société («Représentation et Signature Autorisée»), lequel sera dorénavant libellé comme suit:

**« 7.3.2.** La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.»

#### *Quatrième résolution*

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 7.4 des Statuts («Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures»), lequel sera dorénavant libellé comme suit:



« **7.4. Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures.**

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 4.250.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 1<sup>er</sup> septembre 2010, LAC/2010/38252: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 September 2010.

Référence de publication: 2010126144/355.

(100143780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**DIF Infrastructure II Windenergy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Redport Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.857.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125913/11.

(100143750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**DR Alésia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.318.

*Transfert de siège*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

DR Alésia S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010125915/18.

(100143075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Elhena Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions,****(anc. Elhena).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 87.137.

L'an deux mil dix, le douze août,

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ELHENA», avec siège social à L-9991 Weiswampach, Am Hock, 2, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1069 du 12 juillet 2002,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 3 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1186 du 12 novembre 2003,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 286 du 31 mars 2005,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 664 du 31 mars 2006,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 545 du 05 avril 2007,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 451 du 21 février 2008,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 04 juin 2009, publié au Mémorial C, numéro 1538 du 10 août 2009,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2323 du 27 novembre 2009,

modifiée suivant acte de fusion reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 601 du 20 mars 2010,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 87137.

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures et sous la présidence de Monsieur Etienne Proesmans, résidant professionnellement à Weiswampach. Monsieur Didier Decoster, résidant professionnellement à Weiswampach, est choisi par l'assemblée en qualité de scrutateur et de secrétaire. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la société à concurrence de 1.549.365 €, pour le ramener de 21.267.265 € à 19.717.900 €, par apurement d'une partie des pertes, telles qu'elles figurent aux comptes annuels clôturés le trente et un décembre deux mille neuf, approuvés par l'assemblée générale annuelle du 08 juin 2010, sans modification du nombre d'actions.

2. Constat de la régularité et de la publication au mémorial, en date du 28 juin 2010, du projet de fusion établi par les Conseils d'administration des sociétés ELHENA et DEM SOLUTIONS HOLDING SA, conformément aux articles 261 et 262 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée

3. Constat de la réunion des conditions prévues par l'article 282 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

4. Examen du projet de fusion.

5. Proposition d'approuver la fusion conformément au projet précité, par voie de transfert par suite de la dissolution sans liquidation de la société absorbée de l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement, à la présente société.

6. Décharge aux Administrateurs

7. Augmentation du capital social de la société absorbante à concurrence de 282.100 €, pour le porter de 19.717.900 € à 20.000.000 €, moyennant émission de 524 actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

8. Constatation de la disparition de la société absorbée.

9. Constatation de l'affectation comptable du transfert résultant de la fusion.

10. Augmentation du nombre d'actions de la société, pour le faire passer de son nombre actuel de 22.515 actions à 90.060 actions, chaque action ancienne donnant droit à quatre actions nouvelles.

11. Abandon de la forme juridique de société anonyme et adoption de la forme juridique de Société en Commandites par Actions.

12. Modification de la dénomination sociale en ELHENA INVEST S.C.A.

13. Désignation de l'associé commandité gérant

14. Refonte des statuts pour les adapter au choix de la société en commandite par action, fonctionnant sous régime de SOPARFI.

15. Nomination des trois membres du Conseil de Surveillance.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que 95.43 % du capital social sont présents ou représentés à la présente assemblée, que la présente assemblée fût valablement convoquée et les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III Que la présente assemblée, réunissant 95.43 % du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer suivant article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée réduit le capital social à concurrence de UN MILLION CINQ CENT QUARANTE-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (1.549.365,-€), pour le ramener de son montant actuel de VINGT ET UN MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (21.267.265,-€) au montant de DIX-NEUF MILLIONS SEPT CENT DIX-SEPT MILLE NEUF CENTS EUROS (19.717.900,-€), par apurement d'une partie des pertes, telles qu'elles figurent aux comptes annuels clôturés le 31 décembre 2009, approuvés par l'assemblée générale annuelle du 08 juin 2010. La réduction s'opère sans modification du nombre d'actions

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée constate que toutes les formalités de publication du projet de fusion ont bien été réalisées conformément aux articles 261 et 262 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée et que toutes les conditions prévues par l'article 282 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sont réunies.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée, après examen du projet de fusion, approuve ledit projet, tel que publié au Mémorial numéro 1324 du 28 juin 2010 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité.

L'assemblée décide de la fusion de la présente société avec la société absorbée D.E.M. SOLUTIONS HOLDING S.A. par voie de transfert de l'intégralité de son patrimoine (activement et passivement) à la société absorbante, et ce, conformément aux conditions contenues dans le projet de fusion précité.

Etant précisé que:

a. les transferts se font au 12 août 2010 sur base de la situation comptable de la société absorbée arrêtée au 31 mai 2010 à minuit; les éléments d'actif et de passif et les éléments des capitaux propres seront repris dans la comptabilité de la société absorbante, à la valeur pour laquelle ils figuraient dans les comptes de la société absorbée au 31 mai 2010;

b. du point de vue comptable, les opérations de la société absorbée sont considérées comme accomplies pour le compte de la société bénéficiaire à dater du 01 juin 2010 à zéro heure, de sorte que toutes les opérations faites après cette date seront aux profits et risques de la société bénéficiaire, à charge pour cette dernière d'exécuter tous les engagements et obligations de la société absorbée se rapportant aux apports;

L'assemblée requiert le Notaire soussigné d'acter que le transfert du patrimoine (activement et passivement) de la société absorbée se fait moyennant attribution à ses associés d'actions nouvelles ordinaires de la présente société absorbante.

L'assemblée générale mentionne expressément que les actions D.E.M. SOLUTIONS HOLDING S.A. détenues par la société absorbante ELHENA dans la société absorbée sont annulées.

Ceci exposé, est ici intervenu Monsieur Didier DECOSTER, prénommé, en sa qualité de mandataire de la société absorbée ici agissant en sa qualité de représentant de ladite société absorbée D.E.M. SOLUTIONS HOLDING S.A., désigné à cette fonction lors de l'assemblée générale extraordinaire de ladite société tenue ce jour antérieurement aux présentes devant le Notaire Anja Holtz à Wiltz, dissoute sans liquidation et sous la condition suspensive de l'approbation de la fusion par la présente société et du transfert de l'intégralité de son patrimoine, tant activement que passivement à la présente société. Lequel déclare approuver la fusion au nom de sa mandante.

L'assemblée générale constate en conséquence la disparition totale de la société D.E.M. SOLUTIONS HOLDING S.A. par l'effet de la présente fusion.

#### *Quatrième résolution*

Constatation de l'affectation comptable du transfert résultant de la fusion - Augmentation de capital Conformément au projet de fusion précité, et par suite du présent transfert et de la présente affectation comptable:

L'assemblée constate que par l'effet de la présente fusion par absorption, le capital social de la société subit une augmentation à concurrence de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT EUROS (282.100,-€), qui le porte de son montant actuel de DIX-NEUF MILLIONS SEPT CENT DIX-SEPT MILLE NEUF CENTS EUROS (19.717.900,-€) au montant de VINGT MILLIONS D'EUROS (20.000.000,-€) moyennant création de cinq cent vingt-quatre (524) actions sans désignation de valeur nominale attribuées aux actionnaires de la société absorbée autres que la société absorbante elle-même.

Interviennent à l'instant même à l'acte, après approbation de la fusion, les nouveaux actionnaires, soit, Monsieur Xavier MOULAERT, demeurant à B-1160 Bruxelles, 24, rue Charles Lemaire et la société privée à responsabilité limitée de droit belge XM CONSULT dont le siège social est à B-1160 Bruxelles, 24, rue Charles Lemaire

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le nombre d'actions de la société pour le faire passer de son nombre actuel de 22.515 à 90.060. Chaque action ancienne donnant droit à quatre (4) actions nouvelles.

Toutes les nouvelles actions prendront part aux résultats et auront jouissance dans la société absorbante, à compter du 12 août 2010.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décharge tous les administrateurs et l'administrateur délégué de leur mandat avec effet immédiat.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner la forme juridique de société anonyme pour adopter le statut de société en commandite par actions.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée modifie la raison sociale de la société pour lui donner le nom de «ELHENA INVEST S.C.A.».

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée nomme un associé commandité, à savoir: La société ELHENA MANAGEMENT SA (anciennement DEMO Solutions SA) dont le siège social est à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, inscrite au registre de commerce sous le numéro B-96.397.

#### *Dixième résolution*

Suite à ces dernières résolutions, l'assemblée décide de refondre les statuts de la société lesquels auront la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre ELHENA MANAGEMENT s.a., le titulaire des Actions de commandité ayant les qualités d'associé commandité et de Gérant de la société (l'Associé Commandité), d'une part et les titulaires et souscripteurs des

Actions ordinaires et tous ceux qui en deviendront Actionnaires, une société sous la forme d'une société en commandite par Actions sous la dénomination de ELHENA INVEST S.C.A., (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée. La Société peut être dissoute par une décision des Actionnaires qui sera adoptée selon la procédure requise pour la modification des statuts, mais seulement avec le consentement du Gérant.

**Art. 3.** La société a pour objet, tant au Grand Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, toutes activités et opérations d'une société de Participations Financières (SOPARFI), soit toutes activités et opérations telles que l'acquisition et la détention de toutes Actions, valeurs mobilières, droits et biens meubles et immeubles et, de manière générale, de tous intérêts dans les investissements meubles et / ou immeubles. La Société peut prendre des participations, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés, entreprises et /ou opérations mobilières ou immobilières, de nature commerciale, civile ou financière, administrer de telles participations et financer de telles sociétés, entreprises, opérations.

La société a également pour objet, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion et / ou la représentation d'entreprises et pourra à ce titre, faire partie des organes collégiaux.

La société peut prendre des intérêts par souscription, voie d'apports, association, fusion ou par tout autre mode dans toute société, maison ou entreprise, de même nature ou ayant en tout ou en partie un objet identique, analogue, similaire ou connexe et, d'une façon générale, elle peut réaliser des opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tout concours, prêts, avances ou garanties. Elle peut de même émettre des obligations, souscrire à des instruments de gestion alternative et autres reconnaissance de dettes.

Notamment, la société peut procéder à l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non, ou faire appel à l'épargne publique, dans le respect des normes légales.

L'objet social peut être étendu ou restreint par voie de modification aux statuts dans les conditions requises par la loi sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale délibérant ou votant comme en matière de modification de statuts, a qualité pour interpréter l'étendue de l'objet social.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Weiswampach. Il pourra être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la commune de Weiswampach sur simple décision du Gérant. Il peut être créé des filiales, des succursales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** L'Associé Commandité est responsable de toutes les dettes qui ne pourront être satisfaites au moyen des avoirs de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société d'une quelconque manière ou à quelque titre que ce soit sous réserve qu'ils pourront exercer leurs droits d'Actionnaires au cours des Assemblées Générales et ne seront engagés que dans les limites de leur apport à la Société.

**Art. 6.** Le capital de la Société, est fixé à EUR 20.000.000 (vingt millions d'euros) divisé en 10 (dix) Actions de commandité détenues par l'Associé Commandité (les «Actions d'Associé Commandité»), sans désignation de valeur nominale et 90.050 (nonante mille cinquante) Actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») sans désignation de valeur nominale. Le capital émis par la Société peut faire l'objet d'augmentations ou de réductions sur décision d'une Assemblée Générale des Actionnaires délibérant selon le mode requis en cas de modification des Statuts et avec l'accord du Gérant.

Chaque Action Ordinaire et Action d'Associé Commandité seront désignées comme une «Action» et ensemble comme les «Actions», la référence à une catégorie spécifique d'Actions n'étant pas nécessaire.

**Art. 7.** Les Actions de Commanditaires et les Actions d'Associé Commandité de la Société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les Actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs Actions.

Les Actions Ordinaires et les Actions d'Associé Commandité sont cessibles.

A moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Gérant suite à la demande d'un Actionnaire, la Société n'émettra pas de certificats d'Actions pour les Actions nominatives et les Actionnaires nominatifs qui le demandent recevront à la place une confirmation de leur Actionariat.

Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; les inscriptions au Registre des Actionnaires seront signées par le Gérant; toute inscription doit indiquer le nom de chaque détenteur d'Actions, sa résidence

ou son domicile élu, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré pour chacune des Actions. Tout transfert d'Action nominative sera inscrit au Registre des Actionnaires.

Le registre des Actionnaires pourra être tenu de manière électronique. En ce cas, chaque mouvement d'Actionnariat devra être accompagné d'une déclaration de transfert signée par les parties participant audit mouvement.

Tout Actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et tous les avis de la Société pourront lui être envoyés. Cette adresse sera inscrite également au Registre des Actionnaires.

L'avis de paiement des dividendes, le cas échéant, sera fait aux Actionnaires nominatifs, à leur adresse indiquée au Registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société à tout moment, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'Actionnaire. L'Actionnaire nominatif pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou à toute autre adresse qui aura été déterminée par la Société à tout moment.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul Actionnaire par Action de la Société. En cas d'indivision ou de nue-propriété et d'usufruit, l'exercice des droits dérivant de l'Action ou des Actions concernées sera suspendu de plein droit jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les indivisaires ou nu-propriétaires et usufruitiers vis-à-vis de la Société.

**Art. 8.** Lorsqu'un Actionnaire peut justifier de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'Actions (si émis) a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société pourra choisir, mais sans préjudice de toute autre forme de garanties. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original à la place duquel le nouveau a été émis, n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'Actions endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur le champ.

La Société peut, de manière discrétionnaire, faire supporter à l'Actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'Actions et, toutes les dépenses que la Société justifiera avoir encouru en relation avec l'émission et l'inscription au Registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

**Art. 9.** La Société est autorisée à procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites et conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, et particulièrement par ses Articles 49-2 à 49-5. Le rachat d'Actions doit être approuvé par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée à une majorité des deux tiers des Actions présentes ou représentées lors de l'assemblée, et doit recueillir le consentement du Gérant.

**Art. 10.** L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 15 des présents statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant en vertu de la loi et des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant toutefois entendu qu'aucune résolution ne sera adoptée si elle n'est pas approuvée par l'Associé Commandité – Gérant.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 15 heures (heure de Luxembourg) et pour la première fois en 2011. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Gérant constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales des Actionnaires se tiendront aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 12.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des Assemblées Générales des Actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Afin d'être admis à l'Assemblée Générale, les détenteurs d'Actions nominatives sont requis d'informer le Gérant, par écrit et au moins cinq jours avant la date de l'assemblée, de leur intention d'assister à l'assemblée ou non, et le nombre d'Actions pour lesquelles ils ont l'intention de voter.

Toute Action entière donne droit à une voix aux Assemblées Générales nonobstant les éventuelles différences de valeur de souscription entre les Actions. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit ou télégramme ou télécopie, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions de l'assemblée des Actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents et votants, sous réserve de l'approbation par le Gérant.

**Art. 13.** Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Gérant énonçant l'ordre du jour, publié en conformité avec les lois luxembourgeoises et envoyé par lettre missive au moins huit jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire nominatif à son adresse portée au Registre des Actionnaires; si le Gérant le décide, les convocations pourront également être envoyées par courrier recommandé à chaque Actionnaire; en ce cas, il ne sera pas tenu de procéder aux publications.



Toutefois, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée se tiendra sans avis de convocation ni publication. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par le Gérant.

**Art. 14.** La Société sera gérée par ELHENA MANAGEMENT s.a. en tant qu'Associé Commandité de la Société. Les autres Actionnaires de la Société ne peuvent pas participer ou interférer dans la gestion de la Société.

**Art. 15.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus en vue d'accomplir tous les actes nécessaires ou simplement utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, notamment tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires seront exercés par le Gérant. Le Gérant aura le pouvoir de déterminer la politique sociétaire, la politique d'investissement ainsi que la conduite de la gestion des affaires de la Société. Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les buts de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats ou tout autre engagement qui sembleront être nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à ces derniers.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement, le Gérant a et aura pleine autorité, et ceci de manière discrétionnaire, pour exercer, pour le compte et au nom de la Société, tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les buts de la Société.

Le Gérant peut, s'il considère ceci nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des directeurs ou agents de la Société, étant toutefois entendu que les détenteurs d'Actions Ordinaires ne peuvent pas agir pour le compte de la Société sans remettre en cause la limitation de leur responsabilité.

Les directeurs et/ou agents désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par le Gérant.

**Art. 16.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant, agissant par une ou plusieurs des personnes autorisées à signer et désignés par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle (s) personne (s) à qui ce pouvoir a été délégué.

**Art. 17.** Les contrats et transactions que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être remis en cause du fait que le Gérant ou un (ou plusieurs) Actionnaire (s), directeur (s) ou fondé (s) de pouvoir du Gérant aurai (en)t un intérêt quelconque dans ces autres sociétés ou firmes, ou par le fait qu'il (s) serai (en) t associé (s), directeur (s), fondé (s) de pouvoir ou employé (s) de ces autres sociétés ou firmes. Le directeur ou fondé de pouvoir du Gérant, qui est directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

**Art. 18.** Le Gérant ou n'importe lequel de ses propres administrateurs ou directeurs, et directeurs de la Société sera en droit de se faire indemniser par la Société pour tous les coûts, frais, pertes, dépenses ou responsabilités qu'il encourra dans l'exécution ou l'accomplissement de ses obligations ou en relation avec celles-ci, et notamment toute responsabilité encourue lors de toute procédure civile ou pénale en relation avec quelque chose qu'il aurait fait ou omis de faire en tant que Gérant, administrateur ou directeur de l'Associé Commandité - Gérant ou directeur de la Société.

**Art. 19.** Les affaires internes de la Société ainsi que sa situation financière et en particulier ses registres et livres comptables seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres (désigné dans le présent document par le "Conseil de Surveillance").

Le Conseil de Surveillance sera consulté sur certains points par le Gérant en cas de besoin et ainsi que ce dernier en aura décidé. Le Conseil de Surveillance pourra autoriser le Gérant à engager toutes les Actions qui, selon la Loi ou en vertu des présents Statuts, outrepassent les pouvoirs du Gérant. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être ou non des Actionnaires, autres que le Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance sont désignés par un vote à la majorité relative de l'Assemblée Générale des Actionnaires, pour une période maximale de six ans renouvelable. Les membres du Conseil de Surveillance sont susceptibles d'être démis de leurs fonctions à tout moment et à la seule discrétion de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les membres sortants du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

Dans l'éventualité où un siège au Conseil de Surveillance se trouverait vacant pour cause de décès, de départ à la retraite ou pour toute autre raison, les membres restants du Conseil de Surveillance peuvent se réunir et coopter un nouveau membre afin de pourvoir le siège vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance abandonne la charge, une Assemblée Générale des Actionnaires sera convoquée afin de mettre en place un nouveau Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale des Actionnaires fixera le montant de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président (désigné par le Conseil parmi ses membres) ou par le Gérant.

Toute réunion du Conseil de Surveillance fera l'objet d'une convocation écrite adressée à tous ses membres avec un préavis minimal de cinq jours, excepté dans les cas d'urgence dont la nature sera alors précisée dans la convocation à l'assemblée. Ce préavis peut être annulé après acceptation écrite (soit par courrier original, par courriel, par télégramme, télex ou télécopie) de chacun des membres. Un avis de convocation distinct ne sera pas nécessaire pour les assemblées

ayant fait l'objet d'un calendrier précisant les dates et lieux auxquels sera tenue chacune d'entre elles et adopté par une résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans autre forme de préavis.

Tout membre peut se faire représenter par un autre membre à une réunion du Conseil de Surveillance en lui donnant un pouvoir écrit (par courrier original, courriel, télégramme, télex ou télécopie).

Le Conseil de Surveillance peut procéder à des délibérations et exercer valablement ses fonctions uniquement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions seront approuvées si elles sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion. Des résolutions peuvent également être adoptées sous forme d'un ou de plusieurs documents écrits officiels signés par tous les membres.

**Art. 20.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 21.** L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera, sur proposition du Gérant, de l'usage à faire des résultats annuels et des autres distributions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être payés sur décision du Gérant.

Les dividendes annoncés peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant, et seront payés aux place et lieu à déterminer par lui. Le Gérant peut en dernier ressort déterminer le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de leur paiement.

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques) nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant d'une telle dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 23.** Les présents statuts pourront être modifiés par une Assemblée Générale des Actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises et moyennant l'accord du Gérant.

**Art. 24.** Toutes les matières non régies par les présents statuts, seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide de nommer quatre membres du Conseil de Surveillance, à savoir:

- Monsieur Michel CLAUS, Administrateur de sociétés, né le 31 mars 1945 à Genk (Belgique) demeurant à 1390 Grez Doiceau, les Gottes, 20
- Monsieur Etienne PROESMANS, Administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> juin 1955 à Vielsalm (Belgique), demeurant à F-91370 Verrières-le-Buisson, square des Muses, 3.
- Monsieur Jean-Marie GASPARD, Administrateur de sociétés, né le 26 septembre 1952 à Etterbeek (Belgique), demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, Clos des 7 Bonniers, 3.
- Monsieur Vincent MAGNUS, Administrateur de sociétés né le 12/04/1957 à Anderlecht (Belgique) demeurant route de Longwy, 230, à B 6700 Arlon.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.45 heures.

#### *Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 2.100.-EUR Dont acte.

Fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: E. Proesmans, D. Decoster, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 août 2010 - WIL/2010/730 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010127488/365.

(100143142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**DR Arcueil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 120.647.

---

*Transfert de siège*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

DR Arcueil S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010125916/18.

(100143071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**DR Cap Corniche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 111.673.

---

*Transfert de siège*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

DR Cap Corniche S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010125917/18.

(100143069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**DR Conquérant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 107.937.

---

*Transfert de siège*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

DR Conquérant S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010125918/18.

(100143068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**DR Frémiet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.053.

*Transfert de siège*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

DR Frémiet S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010125920/18.

(100143065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**PMS - Plaster Machinery Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.065.

L'an deux mille dix.

Le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PMS – PLASTER MACHINERY SOLUTIONS S.A.", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 131.065, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2219 du 6 octobre 2007, ayant un capital social de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cristina SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Madame Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne la société "REVICONSLT SARL", ayant son siège social à 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société à savoir Messieurs Luc, GERONDAL, Patrick MOINET et Olivier LIEGEOIS et au commissaire de la société à savoir la société à responsabilité limitée "B.F. CONSULTING S.à r.l.", pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.550,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristina SCHMIT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2660. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010126078/62.

(100143348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**DR Paris loft S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.899.

*Transfert de siège*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

DR Paris Loft S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010125921/18.

(100143063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**DR Saint-Amour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.319.

*Transfert de siège*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 26-28, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010

Par conséquent, le siège social de l'associé unique et l'adresse professionnelle/le siège social des membres du conseil de gérance sont transférés à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

DR Saint-Amour S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010125922/18.

(100143059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**Longroad International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.940.

—  
EXTRAIT

En date du 20 septembre 2010, l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

La démission de Frank Walenta, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

La nomination de Wim Rits, né le 14/06/1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et ce, pour une durée indéterminée.

Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126022/18.

(100143318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**Duaruz Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.843.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DUARUZ INVESTMENTS SARL*

Signatures

Référence de publication: 2010125923/11.

(100143730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---

**F R General Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.815.

—  
Der Unterzeichnete PASENAU Andreas, Geschäftsführer der Gesellschaft FR GENERAL MANGEMENT S. à r.l. erklärt hiermit dass der alleinige Gesellschafter «SYRACUS S .A.» seine Bezeichnung durch Beschluss gemäß notariellem Akt vom 21 September 2006 in:

„STONE & STANLEY HOLDING S.A.” umgewandelt hat,

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

*Der Geschäftsführer*

Référence de publication: 2010125944/14.

(100143207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

---



**Eragon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010125927/11.

(100143041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Eternality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125928/9.

(100143028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Eurofore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125930/9.

(100143029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Easypack S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.595.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Rambrouch, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125931/10.

(100143337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Plastic Logic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.999.

*Extrait rectificatif pour le dépôt L 100140719*

Une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 15 septembre 2010 sous la référence L 100140719.  
L'orthographe correcte pour le nom du nouveau gérant est Fredrik Jan Thorbecke.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Plastic Logic Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010126067/15.

(100143308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Explose, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 149.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125943/10.

(100143022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Falene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125945/9.

(100143795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Fidji Luxco (BC), Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.801.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59615 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125947/10.

(100143771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Finasset S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 128.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125948/9.

(100143205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Horizon Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.706.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 septembre 2010*

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HORIZON FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010125984/16.

(100143035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Feos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6587 Steinheim, 19, Am Flour.  
R.C.S. Luxembourg B 122.992.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 20 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125950/10.

(100143081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**FKI Luspartone S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 73.136.

Le bilan au 9 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010125953/11.

(100143754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**FKI Luspartwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 73.137.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 septembre 2010

- Que la liquidation de la société, décidée suivant acte du 29 juin 2010 enregistré par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, a été exécutée en bonne et due forme et a été clôturée.

- Que les livres de la société seront déposés auprès de Monsieur Eric Isaac et conservés au 99, Grand Rue à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

E. Isaac

*Liquidateur*

Référence de publication: 2010125954/17.

(100143755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Ingram Micro Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 7.923.201,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 110.204.

## EXTRAIT

1. Il résulte de la réunion du Conseil de gérance, tenue le 25 mai 2010, que:

- La démission du gérant, M. Alain Maquet, a été acceptée avec effet au 18 mai 2010.

2. Il résulte de la réunion du Conseil de gérance, tenue le 24 août 2010, que:

- La démission du gérant, M. Karel Everaet, a été acceptée avec effet au 30 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010125989/16.

(100143757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Glenmoore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125955/9.

(100143796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Groupe BÂTI.Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.799.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 20 septembre 2010 que:

- H Conseils Sàrl démissionne de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat;

- Odd Financial Services S.A., ayant son siège social 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce sous le numéro B 41014 est nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125957/14.

(100143138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Gentrent Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010125959/12.

(100143785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**TMT SSF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.993.

## EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique tenu en date du 12 Août 2010 que la démission de M. Raymond M Mathieu en tant que gérant est acceptée avec effet au 30 Août 2010.

M. Michael Kidd ayant son adresse professionnelle au C/o ATEAC 46 a, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg est élu nouveau gérant, avec effet au 30 Août 2010.

Par conséquent, le Conseil de Gérance de la société est composé comme suit:

- M. John Woods

- M. Michael Kidd

- M. Sinisa Krnic

- M. Claude Larbière

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Emilie Dougnac.

Référence de publication: 2010126272/19.

(100142480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.